

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 4 juin 2020**

Nombre de
Conseillers

En exercice : 27
Présent(s) : 27
Votants : 27

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 4 juin 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du Maire, Mme GAUQUELIN Françoise, en date du 29 mai 2020, réuni exceptionnellement en salle des fêtes en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

Étaient présents : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M. BUGNET Jean Marc, Mme ROTHEA Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, M. SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, Mme BOULIEU Anne Marie, Mme FAVETTA Evelyne, M. PUYJALINET Eric, M. GAUFRETEAU Philippe, M. CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, Mme BARRAULT Claire, M. THEVENARD Stéphane, Mme LAZE Gaëlle, Mme LE FLEM Céline, M. FOURNIER MOTTET Benoît, Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles, M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. BUGNET Jean-Marc

Tampon visa de la
Préfecture

N°40-2020 – Désignation des représentants de la commune auprès de la Maison de l'Enfance, des Jeunes et de la Culture (MEJC)

Rapporteur : Madame le Maire

Vu les statuts de l'association « Maison de l'Enfance, des Jeunes et de la Culture (MEJC) » qui dispose que Mme le Maire est membre permanent de droit de l'association.

Il est cependant possible de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du conseil municipal auprès du conseil d'administration de la MEJC, pour assurer la suppléance de Mme le Maire.

Mme le Maire procède à un appel à candidatures. Sont candidats :

- Mme Céline ROTHEA
- M. Eric PUYJALINET

Le Conseil municipal, après avoir décidé de procéder à cette désignation sous forme de scrutin public (délibération n°25-2020), décide, à l'unanimité, par 27 voix :

- **DE DESIGNER** comme représentants du conseil municipal auprès du conseil d'administration de la Maison de l'Enfance, des Jeunes et de la Culture (MEJC) : Mme Céline ROTHEA, M. Eric PUYJALINET

Notification de la présente délibération sera faite auprès de la MEJC

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures des membres présents

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 8 juin 2020

Et publication 9 juin 2020

Le Maire

Françoise GAUQUELIN

